

AVENANT N°2

A la

LETTRE D'ACCORD RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE DES
COMMUNAUTES AFFECTEES PAR LES CONFLITS EN RCA

Entre

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République Centrafricaine ayant sa représentation à Bangui, avenue de l'Indépendance BP 872 Bangui, ci-dessous nommé « l'Administration contractante » d'une part

et

ACTED, ci-dessous nommée « l'Organisation » d'une part,

Il est convenu ce qui suit :

- Conformément aux dispositions de l'article VIII relatives aux dispositions financières et opérationnelles) et aux dispositions de l'article XVII relatives aux Modifications de la lettre d'accord ;
- Le PNUD a alloué et mettra des fonds additionnels à la disposition (Grants) d'ACTED et de DRC pour le montant maximal de 240 300 USD
- Ce montant comprend les GMS ou frais de gestion (8% soit 19 224 USD) qui ne seront prélevés qu'au moment du transfert des fonds. Ce qui ramène le montant réel du transfert à 221 076 USD.
- Ces activités complémentaires seront mises en œuvre de manière conjointe dans les mêmes sites par ACTED et DRC, qui recevront respectivement la somme de 121 076 USD et de 100 000 USD.
- Mensuellement, un rapport narratif & financier faisant état de l'exécution des activités visées dans le présent Avenant, sera adressé individuellement par ACTED et DRC au PNUD. Un rapport final sera également mis à la disposition du PNUD à la fin des 4 mois d'exécution par ACTED et DRC.

Les fonds sont destinés aux activités visant le maintien de la mixité des communautés et la stabilisation des groupes à risques et les populations déplacées / retournées de Bangui, notamment dans les 3^{ème} et 5^{ème} arrondissements, conformément à la note d'orientations techniques et stratégiques proposées par le PNUD et le Plan de travail des quatre (4) mois de réalisation budgétisé et approuvé par le PNUD (Annexe 1 et 2 du présent avenant), par :

- le renforcement des moyens d'existence à travers une approche l'approche 3X6 (expliquée dans l'annexe),
- l'appui communautaire et la promotion des initiatives de paix (en synergie avec les activités actuelles de DRC dans les zones-cibles)
- Le versement dudit montant sera effectué pour le compte d'ACTED dans les 15 jours ouvrables après la signature du présent avenant.

Sont annexés au présent avenant et font partie intégrante de la présente Lettre d'Accord les documents suivants :

Annexe 1 : le plan de travail budgétisé pour les activités à réaliser (en 4 mois), validé par le PNUD.

Annexe 2 : la note d'Orientations techniques et Stratégiques.

Annexe 3 : Lettre d'accord relatif au projet « Appui à la résilience et protection des communautés affectées par les conflits en RCA. » (MOU Initial)

Les autres dispositions de la Convention et de ses annexes demeurent inchangées.

Fait à Bangui, en trois exemplaires en langue française, dont deux remis à l'Organisation et une à l'Administration contractante, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pour ACTED Centrafrique

Pour le PNUD

Nom : Frédéric LINARDON

Nom : Aboubacar KOULIBALY

Qualité : Directeur Pays

Qualité : Directeur Pays

Lieu : Bangui

Lieu : Bangui

Signature

Signature

Date :

Date :

09/09/14

5/09/14

A blue circular stamp with a globe in the center and the text 'ACTED' at the top. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.A blue circular stamp with a globe in the center and the text 'Programme des Nations Unies pour le Développement' and 'République Centrafricaine' around the perimeter. The acronym 'UNDP' is in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Annexe 2

EXTENSION ET CONSOLIDATION DU PROJET PNUD – ACTED - DRC

Orientations Techniques et Stratégiques

1. Justification:

Favoriser le maintien de la mixité des communautés et la stabilisation des groupes à risques et populations retournées de Bangui, par :

- le renforcement des moyens d’existence à travers une approche *l’approche 3X6* (expliquée plus bas),
- l’appui communautaire et la
- promotion des initiatives de paix (en synergie avec les activités actuelles de DRC dans les zones-cibles)

SECTION I : PREPARATION

Phase I

2. Objectifs du Projet

a) Objectif Global

L'objectif global de la Phase I est l'inclusion sociale des participants dans des activités rémunérées à intérêt communautaire et de poser les bases qui permettront de conduire les phases ultérieures.

b) Objectifs Spécifiques

Reconstruction communautaire

L'engagement des groupes vulnérables à risque d'exclusion sociale dans la reconstruction des infrastructures communautaires génère des emplois et des revenus temporaires pour un grand nombre de personnes et stimule l'emploi à long terme puisque la remise en état des infrastructures est une condition préalable du développement de l'économie.

Création d'emplois temporaires

Prioriser la capitalisation collective et individuelle permet d'allier l'injection de capitaux dans les économies locales, induisant des revenus et emplois à court terme, et la redynamisation des secteurs de production et des services, sources de revenus et emplois permanents. La capitalisation par les participants, conditionnée à un schéma d'épargne individuelle, permettra d'accéder à la Phase II (consistant à l'appropriation de l'approche 3x6 grâce à l'investissement pour la création d'un moyen de subsistance durable)

Réconciliation et cohabitation

L'engagement des personnes appartenant à des groupes à risque d'exclusion sociale dans des activités à intérêt communautaire est un facteur majeur de cohésion sociale qui devra être associée à des actions de sensibilisation pour la résolution des conflits et à la réconciliation communautaire.

L'appropriation

Les chances de réussite d'un projet de réintégration sont conditionnées par l'appropriation par les participants eux-mêmes. L'absence d'appropriation étant, hélas, une constante dans de multiples

programmes de réintégration et de création d'emplois, l'approche proposée ici considère l'appropriation comme un axe crucial pour le bon déroulement.

La création d'emplois durables

L'approche 3x6 permet aux participants de choisir des activités économiques à mettre en place afin de garantir des revenus futurs, basés sur leurs propres intérêts, leurs compétences, le potentiel économique de la communauté et sur une évaluation des options les plus réalistes, ce qui garantit un choix approprié et la création d'emplois durables.

La coparticipation et prise de risque

Coparticipation entre le participant et le Projet. D'une part, le participant implique l'épargne réalisée pendant la Phase 1. D'autre part, cet investissement aura comme contrepartie une subvention du Projet d'une valeur trois fois supérieure au montant investi.

Faire des choix de réintégration

À l'issue de la Phase I (CfW et formation générale/sensibilisation), chaque participant, pourra (i) suivre une formation professionnelle (celle dépendra des attentes des participants et de l'analyse des opportunités réalisée en phase 1) et/ou (ii) exécuter un projet d'activité économique à titre individuel ou collectif.

Le choix de la réintégration repose aussi sur la prise en compte des qualités entrepreneuriales des individus. L'auto-emploi est souvent un choix par défaut et bien souvent les participants préfèrent occuper un poste d'employé plutôt que celui d'entrepreneur. Le projet prend en compte cette dimension en incitant les néo-entrepreneurs qui le souhaitent à embaucher des participants en tant qu'employé de leur PME.

Appuyer les participants pour faciliter leur accès aux produits et services financiers adaptés.

Promouvoir la mise en réseau et améliorer l'accès aux marchés

Fournir des données fiables de les impacts du projet sur les participants

La production de données solides sur l'« impact causal » du projet (c'est à dire : comparer ce qui s'est produit avec l'assistance avec ce qui ne serait passé sans celui-ci) est fondamental si on veut répliquer le projet à une plus large échelle.

Cela doit prendre en compte : (i) le coût par personne du projet, (ii) le coût d'opportunité lié au fait que le participant est à certains moment du projet en dehors du marché du travail (iii) les bénéfices apportés par le projet aux participants (évolution salariale, accès à l'emploi formel, etc.) comparés aux non-participants (groupe-contrôle ou groupe-témoin).

3. Phase Préparatoire - Inclusion

La constitution du Conseil Consultatif

Cette étape est tout à fait essentielle puisqu'elle permet d'anticiper les conflits socio-économiques et politiques qui pèsent sur la mise en œuvre du projet. Si cela n'est pas fait en amont de l'intervention, les actions auront beaucoup de mal à se réaliser ensuite. Ce travail préalable est à considérer comme un investissement indispensable au regard des enjeux soulevés par le projet et non une perte de temps ou un retard dans la mise en œuvre de projet.

Identifier les enjeux de pouvoir à plusieurs intérêts :

- Recenser les connaissances de l'opérateur sur les différents leaderships dans un quartier, comprendre les sources de légitimité qu'ils revendiquent ou sur lesquelles ils reposent, comprendre les antagonismes au sein d'un quartier. La prise en compte des acteurs de la violence peut s'avérer bénéfique à moyen terme, dans la mesure où ils sont organisés et ouverts au dialogue.

- Jouer d'une certaine neutralité : au début de son intervention, l'Opérateur Principal (ACTED) n'est pas « partie prenante » et a ainsi davantage de latitude pour désamorcer la violence potentielle en introduisant le dialogue avec le plus grand nombre de personnes d'organisations ;
- Accélérer la phase de mise en œuvre et l'appropriation du projet par les populations bénéficiaires.

La sélection des participants (bénéficiaires)

La sélection des participants repose sur un respect rigoureux de la gouvernance locale. Les participants seront choisis parmi les catégories vulnérables et selon des critères de vulnérabilité approuvés par les membres du Conseil Consultatif (chefs de quartiers, comité d'arrondissement, mairie d'arrondissement et comités de cohésion sociale).

Le Conseil Consultatif propose une liste de participants, qui feront ensuite l'objet de vérifications de la part de l'opérateur (ACTED), afin de vérifier la conformité des règles de sélection.

Les listes seront validées publiquement.

- Au moins 50% de participants seront des femmes.
- La participation n'est pas autorisée aux personnes déjà bénéficiaires d'autres projets de CfW, aux membres du ménage des membres du Conseil Consultatif et aux fonctionnaires. Il est aussi interdit à ce que deux membres d'un même ménage soient sélectionnés.

Les participants sélectionnés auront la possibilité d'être retenus pour l'ensemble des trois phases de l'approche, dans la mesure où ils démontrent leur capacité à épargner jusqu'à la fin de la première phase du projet (CfW et sensibilisation).

Identification des projets

Les projets éligibles, seront identifiés par une équipe composée par:

- a. Les membres représentants du Comité Consultatif
- b. La consultation de la Direction Générale des Travaux Municipaux.
- c. L'Opérateur Principal (ACTED).

Élaboration et soumission des Propositions de Projets

Sur la base du cahier des charges techniques (basé sur les Plans Communaux de Développement Communautaire), les partenaires d'interface et avec l'appui technique de l'équipe du Programme, soumettront des propositions de projets pour subvention.

Approbation des projets et attribution des subventions

L'approbation des projets et l'attribution de marché aux partenaires d'interface, seront faites par un comité conjoint d'approbation entre le Programme et les entités Gouvernementales. Les subventions seront accordées selon des procédures standard.

Élaboration d'un référentiel pour la sensibilisation

La cohésion sociale étant un principe directeur de La Phase I - Inclusion, l'élaboration des procédures de sensibilisation standard qui puissent servir de référentiel aux partenaires d'accompagnement, sera un outil important pour avoir un impact majeur et harmonisé.

4. Principes Directeurs de la Phase I - Inclusion

L'approche 3x6 est un modèle opérationnel novateur qui aide les personnes vulnérables à risque d'exclusion sociale à réduire leur vulnérabilité grâce à une réintégration socio-économique.

- a. Création d'emplois temporaires qui vont aider à la capitalisation par les participants et aussi à la redynamisation économique locale.

- b. Possibilité de procéder à une retenue à la source d'un tiers du salaire, qui constituera ainsi une épargne qui sera ensuite débloquée à la fin des activités de CfW. Ceci vise à stimuler les participants à réaliser un investissement pour leur auto-prise en charge.
- c. Recrutement de participants pour développer des *projets à intérêt communautaire*. Le choix des projets par un comité conjoint de l'administration locale et du Programme, et étant éligibles à être exécutés selon les modalités du Programme.
- d. Renforcement de la *cohésion sociale*, de la cohabitation pacifique, de la prévention et la résolution des conflits à travers le « travailler ensemble » et la sensibilisation.
- e. *Entière responsabilité de l'autorité communale pour l'entretien des infrastructures communautaires* après la finalisation. Signature d'un contrat en ce sens avant le démarrage des interventions.
- f. Arriver à la fin de cette phase avec l'épargne, est la *condition pour les participants pour pouvoir transiter à la Phase II - Appropriation*, de l'approche 3x6.

Phase II

5. Principes Directeurs de la Phase II - Appropriation

- a. Recherche de l'*autosuffisance* par la création d'emplois durables à travers des projets de réintégration individuels ou collectifs.
- b. *Renforcement des capacités individuelles* pour les participants qui souhaitent maîtriser de nouvelles compétences techniques (apprentissage d'un métier manuel par exemple) ou gestionnaire.
- c. *Investissement conjoint des participants (avec l'épargne réalisée pendant la Phase I – Inclusion) et du Programme*. La contribution du Programme sera de 75%, soit le triple de la contribution des participants (25% de la subvention).
- d. Financement si les projets sont *jugés rentables*,
- e. *Encadrement des participants par le partenaire d'accompagnement*
- f. Décaissement des subventions en *trois tranches* qui seront définies selon la typologie des interventions.
- g. Travail de sensibilisation par le partenaires d'accompagnement sur l'utilisation de l'*épargne* et son impact économique, sur les bénéfices anticipés que l'épargne peut avoir sur l'économie ménagère et comment elle peut servir à faire face à tout type des contingences.

Phase III

6. Principes Directeurs de la Phase III – Vers la Durabilité

- a. Diagnostic du fonctionnement et des besoins de très petites (micros) et de petites entreprises
- b. Appui à la recherche d'entrepreneurs acceptant de faire du mentoring/apprentissage auprès des nouvelles petites et micro-entreprises.
- c. Appuyer les participants pour faciliter leur accès aux produits et services financiers adaptés.

SECTION I : MISE EN OEUVRE

1. Structure d'exécution

PNUD	Design de l'intervention, appui technique, S & E et coordination avec les autres interventions appuyées par le PNUD
ACTED	Planification, mise en œuvre, monitoring et reporting
CONSEIL CONSULTATIF	Proposition des critères de sélection des participants, suivi programmatique
DGTM	Sélection des travaux communautaire, suivi technique des travaux communautaires (infrastructures)
Mairie d'Arrondissement	Sélection des travaux communautaire, suivi programmatique
ONG Locale(s)	Suivi programmatique, Accompagnement social et animation, appui à la création et l'enregistrement des joint-ventures auprès du « Guichet unique »
INSTITUTION FINANCIERE	Déboursement des subventions pour les joint-ventures, épargne et mise à disposition de crédits (en phase 3)

2. Principes opérationnels

2.1 Déboursement de la subvention

Le paiement des différents montants contractuels sera effectué suivant les modalités suivantes:

- a) Le montant représentant la part des salaires des participants sera payé directement aux travailleurs selon les modalités habituelles d'usage de l'opérateur (ACTED);
- b) Le montant représentant l'épargne individuelle ainsi que les subventions aux micro-entreprises (de 1 à 2 personnes) seront payés directement selon les modalités habituelles d'usage de l'opérateur (ACTED);
- c) Le montant représentant la subvention pour les petites entreprises (au moins 3 associés) sera versé au nom de l'entreprise (enregistrée au Guichet Unique) auprès d'une institution financière indépendante.
- d) Le montant destiné au partenaire d'accompagnement (ONG) pour couvrir le reste des frais: salaires pour l'équipe, frais de gestion (transport, communication, fourniture de bureau, etc.) lui sera payé directement sur le compte bancaire.
- e) Une fois que toutes les étapes préalable à la création d'une micro ou petite entreprise (voir Phase 2) complétées et documentées conformément aux procédures, une lettre d'accord de subvention est signée suite à la réception d'une demande de subvention de la part des partenaires d'accompagnement. A ce stade, les paiements sont initiés selon les modalités définies dans l'accord.
- f) Les subventions seront effectuées en trois tranches, sur des pourcentages de 40/40/20. Le déboursement sera effectué selon les modalités établies et dans le respect d'une justification financière des tranches précédentes.

2.2 Élaboration des Listes Nominatives des Participants

Chaque projet communautaire sera composé par des participants issus des catégories vulnérables membres des communautés.

Le Conseil Consultatif, formé par le partenaire d'accompagnement et ACTED, va élaborer une liste nominative des participants pour les projets communautaires. La sélection des participants sera faite selon des critères de vulnérabilité préétablis. Le partenaire d'accompagnement (ONG) et ACTED auront pour rôle de constituer ce conseil et de contrôler la conformité des listes proposées par le Conseil.

La liste des participants sera publiée dans la communauté pour des éventuelles protestations publiques qui devront être analysées par le comité lorsqu'elles existent.

La gestion d'une base de données individuelle, sera l'outil idéal pour la gestion de l'information relative aux participants et permettra leur identification et l'établissement d'un profil socio-économique. Elle sera utilisée afin de mesurer l'impact du projet sur les conditions de vie et l'intégration socio-économique des participants.

2.3 Typologie des Projets

Elle répondra aux priorités fixées par la Mairie d'arrondissement, la DGTM et le Conseil Consultatif; dans le respect des critères d'éligibilité définis pour que les projets puissent être exécutés dans le temps et avec les ressources disponibles. Les projets communautaires ne doivent pas servir des intérêts privés mais l'intérêt général (réhabilitation de bâtiments de services publics, infrastructures, etc.)

2.4 Durée des Projets communautaires

La durée de cette phase d'intégration (dite « Phase 1 ») sera comprise 8 et 12 semaines, en fonction de l'avancée du projet. Cependant, les deux projets communautaires, correspondant aux deux rounds, peuvent concerner une seule et unique infrastructure. Un chronogramme de mise en œuvre sera établi avec le partenaire d'accompagnement en vue de faciliter le suivi des activités.

2.5 Qualité et pérennisation des interventions

Pour améliorer la qualité des interventions réalisées, le Projet va se doter d'un système de suivi de la qualité technique des interventions, qui aura un impact sur la plus-value des interventions, sur la durabilité des interventions à intérêt communautaire et sur une meilleure visibilité et crédibilité du Projet. En vue d'une responsabilisation des entités publiques et de la pérennisation des infrastructures, les services publics locaux seront systématiquement associés à ce suivi technique.

Une fois les projets finalisés, la pérennisation des interventions réalisées sera la responsabilité des autorités communales.

2.6 Gestion des projets

La responsabilité du projet incombera à l'Opérateur Principal (ACTED), responsable pour définir toutes les modalités pour la gestion des projets (planification, distribution des tâches, assistance, horaires, etc.) et sa gestion pourra être partiellement déléguée au partenaire d'accompagnement,

2.7 Suivi des projets

L'Équipe Technique du PNUD sera impliquée dans le suivi. Elle effectuera des visites programmées ou non pour suivre leur évolution. Les visites programmées seront réalisées ensemble avec l'équipe de suivi technique.

Niveau Communautaire :

Suivi Programmatique - Réalisé par les équipes de l'Opérateur Principal et du partenaire d'accompagnement. Des personnes choisies parmi les autorités communales et/ou le Conseil consultatif pourront être impliquées dans cette tâche.

Suivi Technique - Réalisé par la DGTM. Aucun membre de l'équipe de suivi programmatique ne peut faire partie de l'équipe de suivi technique.

Réunion Mensuelle des Équipes de Suivi

Les représentants des équipes de suivi, se réuniront une fois par mois pour faire une évaluation conjointe de l'évolution des projets pour analyser l'état d'avancement des projets et pour mettre en place les dispositions nécessaires.

2.8 Sessions de formation à l'entrepreneuriat et sensibilisation

La stratégie globale est de lier la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement de la cohésion sociale. Les activités clés à mener pourront être :

- a. Séances de sensibilisation à la résolution des conflits et la mobilisation communautaire.
- b. Apprentissage en éducation financière de base
- c. Promotion et formation à l'entrepreneuriat, analyse des opportunités de développement des petites et micro-entreprises :
 - Sensibilisation autour de l'importance de l'épargne et du partage des risques.
 - Les procédures programmatiques.
 - Les itinéraires techniques des filières à développer.
 - La gestion simplifiée et le compte d'exploitation prévisionnel.
 - La planification, la gestion, la mise en œuvre et le suivi des projets.
 - La gestion et la stratégie de commercialisation.
- d. Visites d'échange inter-quartiers
- e. Campagne de sensibilisation à travers des pièces de théâtre ou les médias (en lien avec les initiatives d'autres acteurs présents dans cet arrondissement).
- f. Ateliers d'orientation : L'Opérateur Principal (ACTED) et le partenaire d'accompagnement organiseront des ateliers d'orientation en faveur des participants sur l'approche méthodologique et les étapes opérationnelles. Par la suite les participants et les partenaires d'interface vont établir des partenariats contractuels.

Activité (s)	Description	Unité	Quantité	Coût (USD)	Budget (USD)	Chronogramme				
						Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14	

Activités mises en œuvre par ACTED

Résultat 0-Activités préparatoires

Indicateurs :

- 1 étude de marché est réalisée et publiée
- 1 comité d'orientation du projet est créé et fonctionnel pendant la durée du projet

Activité 1 - Réalisation d'une étude de marché	Au début du projet, une étude de marché sera réalisée dans le 3 ^{ème} arrondissement afin notamment de sélectionner les formations professionnelles présentant des opportunités.	Etude de marché	1	1 190	1 190	Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14
						X			
Activité 2 - Convention avec l'ACFPE	Une convention sera signée avec l'ACFPE au début du projet et elle sera impliquée durant tout le projet.	Convention	1	1 464	1 464	Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14
						X			
Activités 3 - Sensibilisation et mobilisation des communautés	Des sensibilisations et de séances d'information et de mobilisation seront organisées afin de présenter le projet et ses objectifs aux populations et autorités locales.	Atelier de sensibilisation	1	1 098	1 098	Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14
						X			
Activité 4 - Création d'un comité d'orientation du projet.	Un comité d'orientation du projet sera créé au début du projet et sera composé de représentant de DRC, ACTED, PNUD et des autorités et acteurs locaux. Ce comité sera consulté pour la sélection des travaux, des artisans et des centres de formation.	Réunion	1	183	183	Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14
						X			

Résultat 1 - le cash for work permet aux bénéficiaires de développer ou relancer un projet économique

Indicateurs :

- 200 femmes sont employées en cash for work (2000 hommes-jours créés)
- 60 jeunes sont impliqués dans des activités de cash for work (1200 hommes-jours sont créés).

Activité (s)	Description	Unité	Quantité	Coût (USD)	Budget (USD)	Chronogramme				
						Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14	
Activité 1.1. 200 femmes effectuent 10 jours de cash for work sur des infrastructures communautaires de marché pertinentes à la relance de leur activités économiques (marchés, points critiques de circulation dégradés,...)	Les femmes sont par la suite prises en charge par DRC pour la relance de leurs AGR et la relance de l'épargne communautaire.	Bénéficiaire (femmes)	200	101	20 283		X	X		
Activité 1.2. 60 jeunes à risque âgés de 18 à 25 ans, identifiés de manière communautaire, effectuent 20 jours de cash for work sur les infrastructures économiques et/ou utiles à la cohésion sociale (maison des jeunes, terrains de sport,...)	Les jeunes à risque sont par la suite pris en charge par ACTED pour une formation professionnelle et le lancement d'AGR (résultats 2 et 3).	Bénéficiaire (jeunes)	60	244	14 619		X	X		
Résultat 2 – Soixante (60) jeunes désœuvrés sont impliqués dans un processus de professionnalisation à travers la formation professionnelle										
Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • 2 centres de formations sont remis à niveau. • 5 artisans sont sélectionnés et encadrent des jeunes dans le cadre de l'apprentissage • 80% des jeunes mènent à bien leur formation • 80% des apprentis finissent leur apprentissage 										
Activité 2.1. Deux (2) centres de formation sont sélectionnés et remis à niveau pour mettre en œuvre la formation de 50	En fonction des discussions avec le comité d'orientation du projet et de l'étude rapide de marché, 2 centres de formation ayant la capacité de fournir les formations recherchées par les jeunes et offrant des	Centre de formation	2	10 251	20 502			X		

Activité (s)	Description	Unité	Quantité	Coût (USD)	Budget (USD)	Chronogramme			
						Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14
jeunes	débouchés économiques seront sélectionnés. Ces centres recevront un appui (réhabilitation, rééquipement) pour leur permettre d'assurer la formation de ces 50 jeunes. Les travaux de cash for work des jeunes pourront notamment intervenir pour la réhabilitation de ces centres.								
Activité 2.2. 50 jeunes suivent une formation professionnelle de 2 mois dans les centres de formation sélectionnés	Les frais de formation comprennent un repas quotidien, du matériel et des consommables nécessaires à la formation, ainsi que la rémunération du centre de formation. La durée de la formation et le montant des frais sont établis de manière à ce que la contribution apportée par les jeunes constitue ¼ du coût réel de la formation. Ainsi, la formation est subventionnée à hauteur de 3 fois la contribution des jeunes.	Bénéficiaire (jeune)	50	366	18 306				
Activité 2.3. Cinq (5) artisans sont sélectionnés pour former 10 jeunes (2 jeunes par artisan en moyenne)	Après discussion avec le comité d'orientation, 5 artisans volontaires seront identifiés afin de prendre en charge la formation de 10 jeunes ayant des connaissances de base dans leurs domaines respectifs. Les artisans seront choisis en fonction de leurs compétences reconnus et des opportunités économiques qu'offre leur domaine d'activité. Ces artisans seront assistés pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour les jeunes (disponibilité d'outils et de place, sécurité du lieu de travail,...).	Artisan	5	1 098	5 492				X
Activité 2.4. Dix (10) jeunes suivent un apprentissage de 1 mois et demi chez un maître artisan	De la même manière que pour les formations en centre de formation, le coût réel de formation est pris en charge pour ½ par la contribution des jeunes à travers le cash for work et ¾ par la subvention.	Bénéficiaire (jeune)	10	366	3 661				X

MM
MKE
FL

Activité (s)	Description	Unité	Quantité	Coût (USD)	Budget (USD)	Chronogramme				
						Sept. 14	Oct. 14	Nov. 14	Déc. 14	
Résultat 3. Les jeunes formés se constituent en groupements et lancent une activité génératrice de revenu. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> 12 groupements sont créés et reçoivent un kit AGR. 80% des jeunes ayant fini leur formation se structurent en comités 70% des jeunes démarrent une activité économique.										
Activité 3.1. Les jeunes ayant complétés leur cursus se réunissent en comités et sont assistés pour la structuration du fonctionnement de leur activité économique	Sur la base de l'expérience d'ACTED en RCA, les jeunes ciblés dans le résultat 2 se regrouperont en comités, ce qui leur donnera la possibilité de mettre en place une structure de gestion interne et d'accéder à l'ouverture d'un compte épargne contrôlé par plusieurs personnes. Ainsi, les fonds de leurs activités économiques pourront faire l'objet d'une épargne et la mise en commun de leur capital leur permettra une croissance économique potentiellement plus rapide.	Comité	12	183	2 197					X
Activité 3.2. Les comités structurés sont accompagnés pour l'ouverture d'un compte épargne :	Les comités créés seront accompagnés par ACTED dans l'ouverture d'un compte bancaire avec plusieurs signataires. Des sessions d'éducation bancaire seront aussi réalisées pour sensibiliser les comités aux produits disponibles.	Comité	12	360	4 320					X
Activité 3.3. Les groupements structurés se voient remettre un kit AGR de démarrage	En phase finale du projet, les jeunes pourront démarrer leurs activités économiques. Ils seront suivis par les équipes du programme aussi longtemps que possible afin de mettre en place une base saine de gestion de leur projet.	Comité	12	1 648	19 770					X
Total coûts directs (USD)						113 084				
Coûts indirects 7% (USD)						7 916				
Budget total (USD)						121 000				

M/ME
FL

Durée du projet

4 mois

Budget total

121 000 USD

490,4

ACTED/PNUD - AV2-MOU CPR - Sept 2014

BUDGET

2014

Activité	Description	Unité	Qté	Durée (mois ou jour)	Coût Unitaire XAF	Coût total XAF	Coût total USD
COÛTS PROGRAMME							
Equipe programme							
						45 881 600	93 566 663
						9 040 000	18 434 000
Chef de projet national - Volet économique		personne	1	4	500 000	2 000 000	4 078 000
Assistant chef de projet - Formation professionnelle		personne	1	4	500 000	2 000 000	4 078 000
Assistant mobilisation communautaire		personne	1	4	300 000	1 200 000	2 447 000
Sensibilisateurs		personne	4	4	240 000	3 840 000	7 836 000
Résultat 0 - Activités préparatoires							
Résultat 0.1 - Réalisation d'une étude de marché							
						1 075 000	2 192 000
						325 000	663 000
Enquêteurs		personnes	10	5	2 500	125 000	250 000
Petit matériel		ff	1	1	200 000	200 000	400 000
Activité 0.2 - Convention avec l'ACFPE							
						400 000	810 000
Convention pour le suivi et la validation des formations		1	1	40	10 000	400 000	810 000
Activité 0.3 - Sensibilisation et mobilisation des communautés							
						300 000	611 000
Atelier de sensibilisation		ff	1	1	300 000	300 000	611 000
Activité 0.4 - Création d'un comité d'orientation du projet							
						50 000	102 000
Réunion de travail pour la sélection des membres du comité		ff	1	1	50 000	50 000	102 000
Résultat 1 - Le cash for work permet aux bénéficiaires de développer ou relancer un projet économique							
Résultat 1.1 - 200 femmes effectuent 10 jours de cash for work sur des infrastructures communautaires de marché pertinentes à la rel							
						9 533 000	19 433 000
						5 540 000	11 290 000
Cash for Work		personne	200	10	1 250	2 500 000	5 090 000
Matériel		kit	100	1	21 000	2 100 000	4 280 000
Chefs d'équipe		kits	10	1	4 000	40 000	80 000
Matériaux		ff	1	1	900 000	900 000	1 830 000
Activité 1.2 - 60 jeunes à risque âgés de 18 à 25 ans, identifiés de manière communautaire, effectuent 20 jours de cash for work sur le							
						3 993 000	8 140 000
Cash for Work		personne	60	20	1 250	1 500 000	3 090 000
Matériel		kit	60	1	21 000	1 260 000	2 560 000
Chefs d'équipe		personnes	6	20	4 000	480 000	970 000
Matériaux		ff	1	1	753 000	753 000	1 553 000
Résultat 2 - Soixante (60) jeunes désœuvrés sont impliqués dans un processus de professionnalisation à travers la formation professionnelle							
						13 100 000	26 710 000
Activité 2.1 - Deux (2) centres de formation sont sélectionnés et remis à niveau pour mettre en œuvre la formation de 50 jeunes							
						5 600 000	11 410 000

MNMK Bil

Remise à niveau des centres		ff	2	1		2 800 000	5 600 000	11 419
Activité 2.2 - 50 jeunes suivent une formation professionnelle de 2 mois dans les centres de formation sélectionnés							5 000 000	10 196
Frais de collation pour les participants		jours	50	40		1 000	2 000 000	4 078
Frais de formation		jours	50	40		1 000	2 000 000	4 078
Apport consommables		kits	50	1		20 000	1 000 000	2 039
Activité 2.3 - Cinq (5) artisans sont sélectionnés pour former 10 jeunes (2 jeunes par artisan en moyenne)							1 500 000	3 059
Matériel pour formation		ff	5	1		300 000	1 500 000	3 059
Activité 2.4 - Dix (10) jeunes suivent un apprentissage de 1 mois et demi chez un maître artisan							1 000 000	2 039
Frais de collation pour les participants		jours	10	30		1 000	300 000	612
Kits équipement		kit	10	1		70 000	700 000	1 427
Résultat 3 - Les jeunes formés se constituent en groupements et lancent une activité génératrice de revenu.							7 180 000	14 641
Activité 3.1 - Les jeunes ayant complétés leur cursus se réunissent en comités et sont assistés pour la structuration du fonctionnement							600 000	1 223
Création des groupements	12 groupements	ff	12	1		50 000	600 000	1 223
Activité 3.2 - Les comités structurés sont accompagnés pour l'ouverture d'un compte épargne							1 180 000	2 406
Frais de formation à l'épargne	Session de sensibilisation	ff	2	1		80 000	160 000	326
Ouverture de comptes bancaires	1 compte par groupe	compte	12	1		25 000	300 000	611
Frais bancaires pour 6 mois	1 compte par groupe	frais	12	6		10 000	720 000	1 469
Activité 3.3 - Les groupements structurés se voient remettre un kit AGR de démarrage							5 400 000	11 011
Kits AGR	12 groupes de 5	kit	12	1		400 000	4 800 000	9 781
Fonds de roulement initial	12 groupes de 5	ff	12	1		50 000	600 000	1 222
Transport							5 953 600	12 141
Location véhicule programme	4 mois	jour	1	122		40 000	4 880 000	9 951
Carburant véhicule programme	4 mois	L	10	122		880	1 073 600	2 181
COÛTS SUPPORT							9 575 000	19 521
Staff expatrié capitale							2 200 000	4 481
FLAT officer		personne	1	1		2 200 000	2 200 000	4 481
Statt national capitale							3 575 000	7 291
Responsable financier national		personne	1	1		575 000	575 000	1 171
Responsable achat		personne	1	1		375 000	375 000	761
Assistant Log national		personne	1	1		345 000	345 000	701
Responsable Transport		personne	1	1		345 000	345 000	701
Magasinier		personne	1	1		230 000	230 000	460
Assistant RH		personne	1	1		275 000	275 000	561
Caissier		personne	1	1		200 000	200 000	401
Chauffeur		personne	1	1		180 000	180 000	361
Gardien		personne	3	2		150 000	900 000	1 801
Hygiéniste		personne	1	1		150 000	150 000	301
Equipements et fournitures							450 000	901

Ordinateur		unité	1	1	450 000	450 000	918
Autres coûts						3 350 000	6 831
Transport						700 000	1 427
Carburant véhicule Bangui		forfait	1	1	500 000	500 000	1 020
Entretien véhicule Bangui		forfait	1	1	200 000	200 000	408
Bureautique & Communication		forfait	1	1	650 000	650 000	1 325
Frais de bureau			1	1		1 000 000	2 039
Papeterie		forfait	1	2	500 000	1 000 000	2 039
Autres frais						1 000 000	2 039
Sécurité		forfait	1	1	500 000	500 000	1 020
Visibilité		forfait	1	1	500 000	500 000	1 020
Coûts indirects						3 881 962	7 916
Frais de siège							
Frais de siège		7% coûts directs				3 881 962	7 916
COÛTS TOTAUX						59 338 562	121 000

Programme	93 560	
Support	19 525	1
HQC	7 916	
Total	121 000	

W
M
K
F
C